

Signature du contrat de ville d'Uzès, Pays d'Uzès, le 13 novembre 2015 en Préfecture

Signature et actions : le contrat de ville signé en Préfecture le 13 novembre dernier s'accompagne de mesures concrètes pour Uzès dont une navette gratuite tous les mercredis début décembre, la création de jardins familiaux par la Ville d'Uzès... Publié le 19/11/2015 | Mis à jour le 30/12/2015

Publié le 19 novembre 2015



13 novembre 2015 à 10h, signature du contrat de ville d'Uzès et Pays d'Uzès. De gauche à droite : Geneviève Castellane, présidente de la Mission locale des jeunes Gard Rhodanien Uzège, Denis Bouad, président du Conseil Départemental du Gard, Jacques Caunan, adjoint au maire d'Uzès en charge de la politique de la ville, Jean-Luc Chapon, maire d'Uzès, président de la Communauté de communes Pays d'Uzès, Didier Martin, préfet du Gard, Laure Beccuau, procureure de la République de Nîmes

Jean-Luc Chapon, maire d'Uzès, président de la Communauté de communes Pays d'Uzès et Jacques Caunan, adjoint au maire d'Uzès en charge de la politique de la ville ont signé ce vendredi 13 novembre 2015 en Préfecture du Gard, le contrat de ville liant l'intercommunalité à l'Etat par une politique de cohésion urbaine et de solidarité voulue par le Gouvernement le 6 mars 2015 dernier, entre le Préfet du Gard, Didier Martin, et les autorités constituées signataires du document.

Le contrat de ville 2015-2020 sur Uzès concerne 1301 habitants résidents dans le quartier prioritaire qui couvre les secteurs des Amandiers, de Mayac et de Saint-Génies, hors clos de la Perrine. 580 logements se trouvent sur le quartier soit 15% des résidences principales d'Uzès. Conformément à la loi de février 2014 réformant la Politique de la ville, ce contrat se substitut au dispositif de 2008 et comporte plusieurs nouveautés :

- dont la création d'un **Conseil Citoyen**, élu le 4 septembre dernier pour associer les habitants des quartiers prioritaires aux décisions les concernant.
- Il prend en compte les problématiques du développement économique, de l'emploi, de la lutte contre le <https://www.uzes.fr/actualites/signature-du-contrat-de-ville-duzes-pays-duzes-le-13-novembre-2015-en-prefecture?>

chômage, qui constituent des enjeux forts pour les habitants des quartiers prioritaires. Il s'appuie également sur la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

➤ Il tient compte de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville définie par l'Institut national de la statistique et des études économiques, INSEE en 2014.

Après le diagnostic, les actions concrètes

Après la phase de diagnostic portée par la Communauté de communes Pays d'Uzès, et le lancement de l'appel à projets auprès des associations locales en septembre dernier sur Uzès, intervient la mise en place d'actions sur le territoire menées par la Ville d'Uzès ou par les associations locales.

Jacques Caunan, adjoint au maire précise que la Ville d'Uzès met en place "à partir du 2 décembre, une navette gratuite sur Mayac reliant le centre ville ; avec huit arrêts dans tous les quartiers pour faciliter les déplacements des Uzétiens vers les commerces, les professionnels de santé, la mairie, les impôts, la communauté de communes à proximité ou l'hôpital." Une rotation d'un bus, toutes les trente minutes sera instaurée chaque mercredi de 8h à 13h, hors jours fériés.

La **navette gratuite au départ de Mayac à partir du 2 décembre** dessert les Amandiers, la résidence Dhuoda, rue Dhuoda, la mairie, la communauté de communes, service des impôts, la Poste. Des arrêts seront marqués devant la mairie, la communauté de communes, la Poste, le centre hospitalier d'Uzès, CHU ou le cabinet des vétérinaires.

La commission environnement de la Ville, présidée par Isabelle Villefranche, conseillère municipale lance les **jardins familiaux, quartier Pas du loup.** "Cette démarche écologique urbaine vise à favoriser le mieux vivre ensemble, à créer des lieux de concertation, de culture et de partage et à répondre à une problématique de paysage" précise-t-elle, "en améliorant l'environnement et l'espace de vie".

Du côté des associations, l'Université populaire porte un **projet sur l'alphabétisation** pour lutter contre l'illettrisme, et la Maison des Jeunes et de la culture d'Uzès, MJC prépare un projet sur **Mémoires d'un quartier, mémoire de vie.** Les Petits débrouillards, association nîmoise a fait découvrir pendant les vacances de Toussaint, la **science** en s'amusant. Des ateliers pédagogiques étaient ouverts à tous, subventionnés en partie par la Ville d'Uzès.

Lire aussi : Ca y est, la navette gratuite du mercredi est en place ! publiée le 23/12/2015



"La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun "d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants" précise l'article 1 de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion du 21 février 2014.

Le contrat de ville de la communauté de communes Pays d'Uzès est un des huit que compte le département du Gard.

Il a pour objectif de devenir le contrat unique de référence pour l'ensemble des acteurs signataires impliqués dont l'Etat, Villes,

Etablissement public de coopération intercommunale, EPCI, Conseil départemental du Gard, Conseil Régional du Languedoc Roussillon, Caisse d'allocations familiales, bailleurs, Caisse des dépôt et consignation, Pôle emploi, Rectorat...

Il englobe tous les dispositifs de politique publiques menées en faveur des quartiers prioritaires pour **favoriser la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi.**



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)